

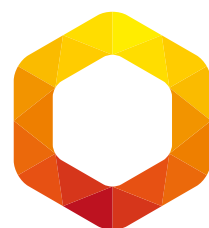


# Dossier de candidature

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

*Notre raison d'être!*

« Agir sur les facteurs sociaux,  
environnementaux, et économiques  
qui améliorent la santé des personnes  
autant que celle de la société en  
mobilisant la force des collectifs. »



**Harmonie  
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

## Le dossier complété doit être retourné avant le 30 juin 2025



► **Par courrier** (cachet de la poste faisant foi) :  
**Harmonie Mutuelle**  
**Service AVM – La Passerelle**  
**405, avenue de Boufflers**  
**54520 Laxou**



► **ou par e-mail** (date d'envoi du courriel faisant foi et accusé de réception par Harmonie Mutuelle dûment reçu) :  
**trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr**

*La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*

*Préambule de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).*

## Objectif

Harmonie Mutuelle conduit en région Grand Est une action dans le champ de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec la CRESS Grand Est, et la Région Grand Est. L'objectif est de soutenir les structures qui agissent sur *les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs.*

**Sont éligibles, les structures de l'économie sociale et solidaire qui ont mis ou mettront en place des actions, des initiatives innovantes, citoyennes, ou tout simplement remarquables dans les domaines ci-dessous.**



Santé et environnement



Santé et qualité de vie au travail



Jeunes



Territoire et accès aux soins



Protection sociale



Santé et activité physique



Santé et alimentation



Vulnérabilité et inclusion sociale

En partenariat avec



## Conditions d'éligibilité

L'association ou coopérative doit exercer tout ou partie de ses activités en région Grand Est.

Elle ne doit pas avoir perçu au cours de l'année antérieure (N-1 et N) une subvention partenariat mécénat ou trophée ESS d'Harmonie Mutuelle.

### Sont exclus :

- ▶ les dossiers reçus hors délai ou incomplets ;
- ▶ les projets répondant à une simple logique de distribution commerciale sans valeur ajoutée sociale ;
- ▶ les dossiers de candidature transmis par une association ou coopérative dont l'objet ne correspond pas aux objectifs énumérés en page 1 ;
- ▶ les dossiers qui ne correspondent pas au règlement joint.



**Les candidats, s'ils sont lauréats, s'engagent à promouvoir sur l'ensemble des supports de leur communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.**

Si le signataire de la présente candidature est désigné comme lauréat, il s'engage à :

- ▶ être présent lors de la remise du trophée ;
- ▶ fournir des supports visuels libres de droits à Harmonie Mutuelle aux fins de sa mise en valeur, lors de la remise des trophées ;
- ▶ accepter la réalisation d'un reportage vidéo sur son association (soumis à la validation d'Harmonie Mutuelle), libre de droits, qui sera diffusé lors de la manifestation de remise du trophée, ainsi que sur les réseaux sociaux des partenaires et avec la présence du logo de ces derniers ;
- ▶ faire connaître l'initiative et sa valorisation par l'attribution d'un Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle.

## Prix des lauréats

Les lauréats régionaux se verront remettre un chèque d'une valeur de :

- ▶ 1<sup>er</sup> lauréat : 3 000 €
- ▶ 2<sup>e</sup> lauréat : 1 500 €
- ▶ Prix coup de cœur des salariés : 1 000 €

Les lauréats des 9 territoires d'Harmonie Mutuelle de la Région Grand Est, se verront remettre un prix de :

- ▶ 1 000 €

Des reportages vidéo seront diffusés par Harmonie Mutuelle à diverses occasions et notamment lors de la manifestation des Trophées Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle au cours du mois de l'Économie sociale et solidaire 2025.

Celle-ci aura lieu dans les locaux d'Harmonie Mutuelle – La Passerelle à Laxou.

## Fiche d'identification du demandeur

► Nom de la structure : .....

► Date et lieu d'enregistrement de la structure : .....

► Rattachement de votre structure avec une autre structure ou entité :  Oui  Non

Si oui, précisez le nom de la structure, lieu et date d'enregistrement et adresse :

.....  
 .....

► Statut juridique :  Association  Coopérative

► Adresse postale :

.....  
 .....

► Objet de la structure :

.....  
 .....

► Téléphone : ..... ► E-mail\* : .....

► Site Internet : .....

\*Acceptez-vous que Harmonie Mutuelle utilise votre adresse e-mail pour toute transmission d'informations liées à ses activités (cocher la case) ?  Oui  Non

► Nom et fonction du responsable du projet :

.....

► Nombre d'adhérents ou de sociétaires : .....

► Nombre d'usagers ou de clients : .....

► Effectif salariés : ..... ► Effectif bénévoles : .....

► Nom (+ nom de naissance)/ Prénom / Titre / Date et lieu de naissance des acteurs de la gouvernance de votre structure (Exemple : Président et membre de bureau pour les structures associatives) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

► Précisez les différentes activités menées par votre structure :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Appartenance à l'économie sociale et solidaire

Oui

► Avez-vous l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) ? :  Oui  Non

Non

## Rayonnement

► Manifestations et événements organisés par votre association ou votre coopérative (préciser l'année) :

Local (précisez ville, département, région, ...) :

.....

.....

.....

National :

.....

.....

.....

## Dispositif éthique

► Votre structure dispose-t-elle de politiques ou procédures en lien avec l'éthique et les lois de lutte contre la corruption (politique cadeaux, politique de défraiement, charte éthique, code de conduite) ?

Oui (fournir le document)

Non

## Éthique et transparence

- Conformément à la Loi Sapin II, Harmonie mutuelle s'attache à s'assurer des critères éthiques et de transparence de ses partenaires...

### Réputation :

Votre structure ou l'un de ses représentants actuels ou passés ont-ils fait l'objet d'une condamnation en lien avec un acte criminel, un cas de fraude, une fausse déclaration, un acte de corruption ou d'évasion fiscale au cours des 5 dernières années ?  Oui  Non

### Liens d'intérêt (tout intérêt susceptible d'avoir une influence sur la décision) :

Avez-vous des liens d'intérêt avec des salariés ou délégués d'Harmonie Mutuelle ?

- Oui, identifiez les liens d'intérêt :

.....

- Non

## Prévention des conflits d'intérêt

- L'un de vos représentants est-il (ou a été sur les 2 derniers exercices) une personne politiquement exposée (PPE) ?

- Oui, précisez le nom de la personne, son titre et la structure concernée :

.....

- Non

- Avez-vous connaissance d'une situation de conflit d'intérêt dans le cadre de l'appel à candidature (exemple : l'un de vos dirigeants possède un intérêt dans une structure qui a un lien avec l'appel à candidature) ?

- Oui, précisez :

.....

- Non

## Expérience de votre structure

- Ancienneté supérieure à 3 ans ?  Oui  Non

- Avez-vous déjà mené un projet similaire à celui proposé (avec Harmonie Mutuelle ou autre) ?

- Oui (fournir date, nature du partenariat, montant, noms du (des) partenaire(s))

.....

- Non









# Attestation sur l'honneur



Je soussigné(e) .....

président(e) de .....

- ▶ Déclare exactes toutes les informations fournies dans le présent dossier et m'engage à le compléter avec rigueur et sincérité.
- ▶ Déclare ne pas avoir perçu une subvention au cours de l'année antérieure au trophée (N-1 et N), conformément au règlement d'Harmonie Mutuelle.

Afin de garantir son éligibilité et sa recevabilité, l'ensemble des pièces demandées devra y être joint.

Par ailleurs, je m'engage à promouvoir sur un maximum de supports de communication le Trophée Économie sociale et solidaire Harmonie Mutuelle et à afficher son logo chaque fois que cela est possible.

Fait à .....

Le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Le ou la président(e) .....

Cachet et signature

## Pièces à fournir

- ▶ Le présent dossier-type dûment complété et signé par une personne habilitée.
- ▶ Pour les associations et les coopératives, copie du certificat d'inscription au Registre des associations ou au Registre du commerce et numéro SIRET.
- ▶ Les comptes du dernier exercice approuvés par l'assemblée générale.
- ▶ Le dernier rapport d'activité présenté à l'assemblée générale.
- ▶ Tous documents qui vous semblent utiles (plaquettes, photos, etc.).

## Procédure d'instruction

- ▶ Réception du dossier (avec les pièces à fournir) par Harmonie Mutuelle.
- ▶ Étude du dossier de candidature et délibération du jury (article 5 du règlement).
- ▶ Envoi d'une lettre de notification.



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene pour le Siren 838 018 022, Numéro de SIRET 838 018 022. C.A.S. 516. Siège social : 405, avenue de Boufflers - 54520 Laxou.  
Conception graphique : Agence interne de communication Groupe VY - 02/24 - © Gettyimages

## Pour tout renseignement...

Contactez le service Animation de la vie mutualiste Harmonie Mutuelle :

▶ par courrier :

**Harmonie Mutuelle**  
**Service AVM - La Passerelle**  
**405, avenue de Boufflers - 54520 Laxou**

▶ par e-mail :

**[trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr](mailto:trophee-ess@harmonie-mutuelle.fr)**

▶ ou par téléphone au **06 33 39 37 63**

